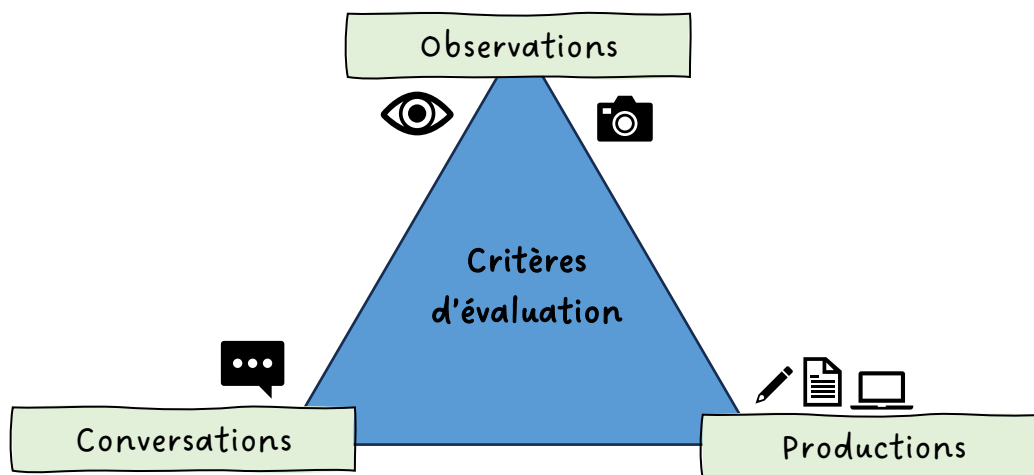


Bonjour chers parents,

Depuis quelques années, un changement de culture au niveau de l'évaluation au Québec et de nouvelles pratiques au service de l'apprentissage ont été mises en place à l'école Jean-Leman.

En tant que professionnels de l'éducation de votre enfant, nous trouvons important de vous informer de ces pratiques dans le but de comprendre comment le jugement professionnel a été prodigué.

Pour évaluer, les enseignants appuient leur jugement sur des preuves d'apprentissage plus variées et plus intégrées à toutes les matières, ainsi un rapport positif à l'évaluation s'installe. Il y a davantage de place aux pratiques favorisant la rétroaction en milieu scolaire. Pour faciliter celles-ci, on parle de **triangulation** puisqu'on utilise des données issues de **productions des élèves** (ex : travaux, projets, examens, créations), de **conversations** (ex : courts entretiens, causeries, présentations) et de **observations** (ex: grilles, manipulation de matériel, ateliers, photos). Ces données assurent une plus grande validité et fiabilité du jugement. Ainsi, en variant les preuves d'apprentissage, le portrait obtenu est beaucoup plus complet et le jugement final, fait par l'enseignant, est plus représentatif des acquis de l'élève.



Par conséquent, ne soyez pas surpris de constater que les évaluations sont parfois annotées seulement de commentaires, quelques fois accompagnées d'une cote ou d'une note. Selon les critères qu'il souhaite observer, l'enseignant pourra choisir la modalité de rétroaction qui convient le mieux à la situation. En conclusion, il n'est donc plus approprié de calculer la moyenne des traces écrites depuis le début de l'année scolaire. Les résultats sur le bulletin de votre enfant reflètent ainsi l'ensemble de la philosophie de la triangulation.

L'équipe de Jean-Leman